



CONCESSION

dans le cimetière communal (terrain, case de columbarium)

Le Maire de la commune de CONDEZAYGUES

Vu la demande présentée par M^{me} Anne Marie LESAGE
domiciliée à Condezaygues "Rue des Chênes"

et tendant à obtenir | une concession de terrain dans le cimetière communal (1)
| une case dans le columbarium

à l'effet d'y fonder la sépulture de : elle-même et de
sa descendance

Concession N° 202

N° du Plan _____

N° de Case 5

ARRÊTE :

Article premier. – Il est accordé | dans le cimetière communal (1) au nom
| dans le columbarium communal
du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession
perpétuelle à compter du 10/05/2012
de _____ mètres superficiels
de une case(s)

Art. 2. – Cette concession est accordée à titre de (1) :

- concession nouvelle ;
- renouvellement de la concession accordée le _____
et expirant le _____ ;
- conversion de la concession accordée le _____
et expirant le _____ .

Art. 3. – La concession est accordée moyennant la somme totale de
quatre-vingt cinquante euros
qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance
N° _____ du _____ .

Art. 4. – Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent
à la charge du titulaire de la concession.

Art. 5. – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la conces-
sion et au receveur municipal.

Fait en mairie, le 14 Mai 2012

L'acquéreur,

Le Maire,

Enregistré à : **SIE D'AGEN**

Le 04/06/2012 Bordereau n°2012/651 Case n°8

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur des finances publiques

Michel ARNAUD
Contrôleur
des finances publiques



EXEMPLAIRE DESTINÉ
A LA MAIRIE

(1) Rayer les mentions inutiles.